

Enquête Alcool

Ivresses bon marché

La révision de la Loi fédérale sur l'alcool pourrait restreindre les «happy hours». A Genève pourtant, cette pratique fait fureur. Les infractions sont même en augmentation

Chloé Dethurens

Du mardi au samedi, trouver de quoi s'enivrer à bas prix s'avère plutôt facile à Genève. Comme partout ailleurs en Suisse, les «happy hours», «ladies nights» et autres concepts où certaines boissons alcoolisées sont proposées à prix réduit ou gratuitement se multiplient. Et ce alors que l'actuelle révision de la Loi fédérale sur l'alcool, dont la période de consultation vient de prendre fin, pourrait interdire ce type de pratiques durant le week-end. Tour d'horizon.

Pour attirer les clients, une multitude de bars et de boîtes de nuit genevoises - notamment celles fraîchement installées - ont choisi, le plus souvent une fois par semaine au grand maximum, d'offrir ou de vendre à moindre prix certaines boissons alcoolisées. Pas toutes, car la loi fédérale actuelle en la matière l'interdit: seuls le vin, le champagne et la bière peuvent être vendus à prix cassés. Les commerces sont aussi concernés: proposer deux bouteilles de spiritueux au prix d'une, par exemple, est prohibé.

Femmes à l'honneur

Les concepts diffèrent suivant les établissements. La plupart tablent sur les ladies nights, ces soirées hebdomadaires, en majorité lors de jours «creux» mais aussi durant le week-end, où les boissons sont moins chères voire gratuites pour les femmes. Pour quelques heures ou toute la nuit.

La plupart des établissements les plus courus du canton ont opté pour cette pratique, mais en restant dans la légalité. Le Bypass, aux Acacias, en fait partie. Le club offre les boissons (excepté les spiritueux) aux filles arrivées avant minuit durant toute la nuit, chaque vendredi. «Le but est de leur donner accès à l'un des plus beaux lieux de Genève à moindre prix, tout en leur garantissant une soirée festive et une sécurité accrue», explique Pierre Thomas, propriétaire.

Le champagne coule aussi à gogo pour les filles les mardis durant trois heures au White'n Silver (Rive), le mercredi toute la nuit au Deep Club (Rues-Basses) et au Gold and Platinum (Seujet) ainsi que le vendredi jusqu'à 1 h au Trois-Huit (Pallanerie). Le 17 décembre prochain au Moa, les filles pourront payer 20 fr. pour boire à volonté durant deux heures, ici aussi sauf spiritueux. D'autres proposent des offres plus légères: le Carlton, nouveau club à la Jonction, propose une coupe gratuite de prosecco à la gent féminine afin de remplir les soirées du mercredi. «Cela commence à bien marcher», explique Giuseppe Montilla, gérant.

Infractions en hausse

Comment contrôler ces happy hours? A Genève, deux inspecteurs de la Régie fédérale des alcools (RFA) veillent sur le terrain, en partenariat avec le Service du commerce, à ce que la législation soit respectée. Et donc à ce que les établissements ne fassent pas de concession sur le prix de l'alcool fort. Pourtant depuis trois ans, époque du boom de ces ladies nights, les infractions - pour lesquelles des procédures ont été engagées - sont en augmentation à Genève. De 79 en 2007 et 84 en 2008, le nombre de délits concernant des happy hours est passé à un peu plus de 100 en 2009 au niveau suisse. «Il n'y a plus d'infractions relevées dans les grands établissements, explique Hubert Yerly, responsable de secteur pour la région Genève, Vaud et Fribourg. Les infractions sont le plus souvent commises par de petits organisateurs, mettant sur pied une soirée unique.» Pour leur promotion, ceux-ci utilisent des flyers et, depuis un an, plus particulièrement le



Boire à bas prix
Les «ladies nights» et autres «happy hours» sont désormais légion à travers le canton.
DIDIER RUEF



Nicolas Rion
Porte-parole de la Régie fédérale des alcools (RFA)

«Les milieux de la prévention ont trouvé que nous n'allions pas assez loin dans les restrictions concernant les happy hours»



Laurence Fehlmann Rielle
Secrétaire générale de la Fegpa

«Il faudrait carrément supprimer ce type de manifestations. Non seulement le week-end, mais également durant la semaine»



Pierre Thomas
Propriétaire du Bypass, situé au carrefour de l'Etoile

«Le but est de donner aux clientes accès à l'un des plus beaux lieux de Genève à moindre prix, en garantissant une soirée festive et une sécurité accrue»

site Facebook. Une publicité efficace, pouvant être rapidement effacée au besoin.

Peu nombreux sont les contrevenants qui récidivent. L'infraction s'explique souvent par une simple ignorance de la loi. «Parfois, le directeur de la publicité de l'établissement n'a pas pris contact avec la personne qui possède la patente, ou alors l'exploitant n'a pas encore suivi ses cours de cafetier», précise Hubert Yerly. Effectivement, depuis 2007, cette formation met un accent particulier sur la problématique des happy hours et l'interdiction de brader l'alcool fort. «La plupart des exploitants sont donc aujourd'hui au courant de cette interdiction», conclut le responsable. Et d'ajouter: «On peut comprendre la généralisation des happy hours, lorsque l'on considère la situation économique actuelle difficile, couplée à la mise en place de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Reste que concernant des spiritueux, cette pratique est interdite.»

Interdiction le week-end?

Cette prolifération de ladies nights et autres concepts du genre, même légaux, pourrait toutefois ne pas durer. La Loi fédérale sur l'alcool est en effet en pleine révision. Parmi les changements proposés par le Conseil fédéral, l'interdiction de ces happy hours pour toutes les boissons alcoolisées le week-end. «Le but de la révision totale de la loi n'est pas de pénaliser l'ensemble des consommateurs», explique Nicolas Rion, porte-parole de la RFA. On constate que la consommation globale d'alcool a baissé ces vingt dernières années. En revanche, les problèmes se concentrent surtout sur certains groupes de population et sur certains jours de la semaine, principalement les vendredis et samedis soir. Nous ne pouvons pas interdire à des personnes adultes de boire jusqu'à l'excès si elles le souhaitent. Mais nous pouvons au moins faire en sorte qu'elles paient pour le faire et qu'elles n'y soient pas incitées par des mécanismes poussant à la consommation.»

La régie souhaite ainsi permettre aux établissements de proposer des offres sur le vin, la bière ou le champagne durant la semaine, mais plus le week-end. Les gestes spontanés - offre d'un verre de vin à un habitué - resteront autorisés.

Ces propositions ont fait réagir: «Les milieux gastronomiques ont exprimé leur désaccord, estimant leur liberté économique menacée, poursuit Nicolas Rion. Ceux de la prévention ont trouvé que nous n'allions pas assez loin dans les restrictions.» Pour les associations concernées, en effet, supprimer les ladies nights le week-end, ce n'est pas assez. La Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme vient d'envoyer une prise de position à Berne.

«Il faudrait carrément supprimer ce type de manifestations, estime Laurence Fehlmann Rielle, secrétaire générale. Le week-end, mais aussi la semaine. Nous aimerions en revanche que les cocktails de jus de fruits, par exemple, puissent faire l'objet d'une promotion.» Pour Emmanuel Ducret, de l'association Nuit Blanche, ce type d'offres pose un réel problème en termes de prévention: «Cela pousse les gens à boire rapidement et en grande quantité. Ils se retrouvent alors fortement alcoolisés.»

Si la loi vient à limiter ces pratiques, certains gérants devront réorienter leurs événements du week-end. Pierre Thomas de conclure: «A nous ensuite de trouver d'autres idées de soirées fédératrices.»

Une révision totale

Pourquoi modifier la Loi fédérale sur l'alcool?

La loi sur l'alcool, datant de 1932, est l'une des plus anciennes de la Confédération. Le texte a déjà été révisé à plusieurs reprises. Néanmoins, selon le Conseil fédéral, il ne correspond plus aux «réalités économiques et sociales d'aujourd'hui». Avec cette révision, la politique fédérale en matière d'alcool sera entièrement remaniée.

Deux lois seront créées, afin de distinguer les questions liées au fisc de celles liées à la santé publique. Cette distinction permettra de libéraliser le marché des spiritueux, jusqu'à aujourd'hui monopole de la Régie fédérale des alcools, et de simplifier le système d'imposition.

En matière de prévention, le texte permettra d'uniformiser les règles auxquelles sont soumis les commerces en matière de vente d'alcool. Il posera notamment les bases légales concernant les achats-tests: ceux-ci visent à vérifier que les restrictions en matière de vente d'alcool (heures, âges) soient respectées.

Le rôle de la RFA, qui exerçait jusqu'alors le monopole d'importation de l'éthanol, sera quant à lui modifié. Jusqu'ici autonome, elle sera intégrée à l'administration fédérale centrale.

La période de consultation a pris fin au mois d'octobre dernier. L'adoption du projet de loi par le Conseil fédéral devrait intervenir lors du 2e semestre de 2011.

En octobre, le Tribunal fédéral s'est prononcé pour la première fois sur la question des happy hours, donnant raison à la RFA sur ses pratiques en la matière. Celle-ci avait exigé d'un club saint-gallois qu'il retire une publicité, promettant «presque toutes les boissons», sans préciser s'il s'agissait des spiritueux, au prix de 5 francs. La disco avait fait recours. Le TF a tranché en faveur de la RFA, estimant que la publicité n'était pas assez précise pour le consommateur, qui pouvait s'attendre à ce que les spiritueux soient également bradés. **CH.D.**